

Classement des documents

Taxinomie

Ce terme peut-être peu connu désigne la science des lois de la classification. La classification organise une suite d'éléments formant des listes qui concernent un domaine, une science.

Cette application distingue trois listes qui interviennent dans le classement des documents :

- **L'époque** réelle ou supposée d'un document, représentée par le siècle ;
- **Le genre** du document, c'est-à-dire sur quel support un document est parvenu à la connaissance du château ;
- La référence de la personne à l'origine de la mise en connaissance d'un document pour le château. Cette référence est désignée par le terme « **découvreur** » du document.

Époques

Les époques débutent au IXe siècle, période de Thibault le tricheur, comte de Blois, premier propriétaire réel connu du site du château. Elles se terminent par le XXIe siècle actuel.

Genres

Terme	Description
Affiche	Représentation artistique, quel que soit le support, sauf les tableaux
Architecture – Détail d'ornementation	Éléments d'ornementation d'architecture Référence : Détails d'Architecture d'après l'antique par Jacques Androuet du Cerceau Site de référence
Autre	En attente d'une nouvelle classification
Carte postale	Carte postale avec ou sans courrier écrit, affranchie ou non
Dactylographie	Texte dactylographié, frappé à la machine ou informatique
Dessin	Dessins sans échelle, à main levée ou issus de l'informatique
Films	Vidéos et films sur supports argentiques
Graffitis	Représentations gravées sur les murs
Gravure	Autres représentations gravées
Inventaire	Toutes listes d'objets, quelles que soient leurs natures
Lithographie	Estampe, impression photolithographie
Livre	Codex et tous documents reliés
Manuscrit	Lettre ou document écrit à la main
Meubles	Objets mobiliers et divers
Photo	Photographies et cartes postales, tous supports
Plan	Représentations à l'échelle, quel que soit le support
Tableau	Représentation artistique peinte
Vidéo	Vidéos et films sur supports numériques

Autres renseignements

Au-delà de la taxinomie « époque-genre-découvreur », l'application permet également de renseigner sur la date à laquelle un document est devenu connu pour le château, et son coût d'acquisition éventuel.

De plus, un champ particulier permet de saisir une description la plus pertinente possible d'un document, en texte libre. C'est sur ce champ qu'une recherche « plein texte » peut être réalisée dans l'application.

Par ailleurs, pour des raisons propres aux propriétaires du château, tous les documents ne sont pas obligatoirement à mettre à disposition publiquement. Il existe donc un statut des documents : publics ou privés.

Enfin, un ou plusieurs fichiers informatiques peuvent être reliés à la description de chaque document. Cette possibilité permet d'archiver les supports informatiques des documents, et de les mettre à la disposition des utilisateurs.

Le tout est regroupé sous un titre comportant 3 ou 4 mots significatifs du document. Ce titre constitue la référence informatique d'une archive.

Pour terminer cette présentation, l'application connaît en interne la personne qui a saisi les renseignements des documents, aux fins de gestion interne de l'application.

Classement physique

Si les dispositions qui précèdent permettent un classement informatique des documents, tous les documents sur leurs supports physiques sont regroupés dans la propriété du château. Ce regroupement est tout à fait traditionnel en matière d'archives.

L'application renseigne également sur les emplacements physiques des documents, selon une autre hiérarchie :

1. Le lieu de stockage, étant entendu qu'un document peut être rangé ailleurs que dans la propriété du château, par exemple chez un propriétaire particulier qui ne souhaite pas s'en dessaisir, mais qui permet son utilisation.
2. L'armoire dans laquelle le document est archivé ;
3. La colonne dans cette armoire ;
4. La rangée dans cette colonne de l'armoire ;
5. La référence indiquée sur l'étiquette de conteneur qui renferme le document.